

Arrest

Du parlement de Paris

Qui condamne a mort Jean d'Alençon
pour Crime d'Lege majesté et defaute
monroy, L'exécution n'est moins réservée à
La volonté du Roy

Extrait des actes du parlement.

du 18 Juillet 1474.

Veiller pour la Cour lez charges et ren
information de Confrontation de témoin
faictes a l'encontre de Jean D'Alençon, sur
confessions volontaires ou prées en autre
chose qui faisoient avoir touché leur grande
et enormous cas pravuy commis ou perpétré,
pravies conspirations, machinations et traités
que y aye plusieurs diverses et diverses fois
faictes et conduites, faites ou conduites

avec leur amglour ancienr ennemis et
adversaires de ce Royaume et autre
Rebelles et desobeissants au Roy au
grand detriment prejudice et dommage
du Roy, Dommation et Subversion
de la chose publique du Royaume,
meconnoissant par ingratitudé La grande
grace que le Roy lui avoit faite en
venant contre la France et les conditioins
sous leer queller le Roy lui avoit
faite la dite grace en y accueillir
les autres qualités et Crimces qu'il
a Commise deu austz et considéré
tous ce qui fairoit a Rois et considero
en cette partie en grande et mure
deliberation, dit a este que la dite
Couve a declaré ledi Jean D'allencon
Crimicue de crime de leze majesté,

d'homicide et d'avoir fait forger fausse
 monnaie sur Coingot et armee du Roy
 et comme tel la date come l'a condamné et
 condamné à recevoir mort et être l'exécuté
 par justice et auer ce a declaré et declare tous
 et chacun des biens d'être confisqué et
 appartenir au Roy, l'Execution toutes faire
 d'auer Jean d'Allemont réservé jusqueur au bon
 plaisir du Roy. Prononcé le 18. juillet

1474..